

Infos zéro déchet



Devenons citoyens éco-responsables

n° 30 - juin 2024

Appliquons la règle des R au jardin

La règle des R est un ensemble d'actions visant à repenser notre mode de consommation dans une logique d'économie circulaire en réduisant nos déchets et allongeant la durée de vie de nos biens selon la hiérarchie de traitement des déchets : refuser, réduire, réutiliser, rendre à la terre et recycler.

Refuser

Le premier geste pour réduire ses déchets au jardin est d'éviter les produits inutiles. Par exemple, éviter d'acheter de l'engrais mais utiliser du compost ou des mélanges activateurs naturels comme du purin d'orties. Vous pouvez aussi broyer des coquilles d'œufs et les répandre au potager pour éloigner les limaces.



On évite également d'acheter des plantes qui ont besoin d'être taillées fréquemment et on privilégie les espèces à croissance lente ou les haies libres.

Réduire

Le deuxième pilier de la règle des 5R est la réduction. Une action simple pour réduire ses déchets verts est de tondre moins souvent ou de faire de la tonte mulching, sans ramassage de l'herbe. N'oublions pas que plus la pelouse est courte, plus elle est vulnérable à l'invasion des herbes indésirables et à la sécheresse.

Parler de réduction des déchets, c'est parler de réduction quantitative mais aussi de réduction qualitative, c'est-à-dire, réduire la nocivité des déchets.



L'Ecolabel est un label écologique européen permettant d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement et de la santé tout au long de leur cycle de vie. Pensez-y si vous achetez des produits pour votre jardin.

Réemploi, réutilisation

Quand on commence un jardin, il y a de nombreux outils basiques à acheter. Une astuce pour limiter les coûts est d'acheter du matériel de seconde main (ayez le réflexe Emmaüs ou LeBonCoin avant de vous rendre en magasin spécialisé).

Pour le gros matériel, pensez à emprunter à vos proches ou à louer.



Bonus réparation

Votre tondeuse est en panne ? Avant de la remplacer, vous pouvez tenter de la réparer grâce au bonus réparation. Il s'agit d'un montant déduit de votre facture de réparation chez un réparateur labellisé.

Rendre à la terre

Un bon moyen de réduire les déchets verts apportés en déchèterie est de les valoriser directement sur place, au jardin, par exemple en les compostant.



Le paillage permet de protéger les plants des intempéries, favorise la vie du sol et améliore sa structure. On peut pailler avec :

- des feuilles mortes
- du broyat d'arbres et d'arbustes
- de l'herbe séchée

1 h de mise en place du paillage = 8h évitées à désherber, arroser, bêcher.



Recycler

Bonne nouvelle ! Le matériel de jardinage en fin de vie peut être recyclé. Il suffit de l'apporter en déchèterie. Les articles de jardinage thermiques sont valorisés avec le soutien de l'éco-organisme EcoLogic.



Enfin, les éventuels produits utilisés au jardin (désherbant, anti-mousse, engrais, insecticides, etc.) doivent aussi être apportés à la déchèterie.



Selon leur typologie, la majorité de ces déchets fait l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour produire du chauffage ou de l'électricité, ou un combustible de substitution. Dans tous les cas, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement avec le soutien de l'éco-organisme EcoDDS.



Pour aller plus loin

- [TUTO - comment réussir son compost ?](#)
- [Guide - jardiner 100 % naturel](#)
- [TUTO - comment bien pailler au jardin ?](#)
- Bonus réparation - liste des réparateurs agréés : <https://www.label-qualirepar.fr/>